



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 15 décembre 2020 à 20 h 23, sans la présence du public, en visioconférence

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié ou qu'il a renoncé au dit avis, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

La séance se tient sans la présence du public, dans le respect de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

2020-12-387 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2020 avec les modifications suivantes:

1. Ajout du nouveau point 4 intitulé "Dossier de l'employé - Nicole Lussier - Agente de bureau - Services techniques - Embauche (03-2000/S0001)".
2. Ajout du nouveau point 6 intitulé "Projet de développement résidentiel dans le secteur de la Perdriole - Certificat d'autorisation - Mandat de représentation (06-1700)".

(Renumérotation des autres points en conséquence.)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-12-388 2. SOUTIEN AUX ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT AU "FONDS D'AIDE MUNICIPALE POUR LES ENTREPRISES DE VAUDREUIL-SOULANGES" (01-2550)

CONSIDÉRANT l'importance du tissu économique pour la vitalité de la Ville;

CONSIDÉRANT les impacts des mesures mise en place pour contrer la COVID-19 sur les entreprises et les entrepreneurs de la Ville;

CONSIDÉRANT le soutien financier offert le 25 septembre dernier par le gouvernement provincial aux municipalités du Québec afin de les aider à faire face à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le projet loi 67 qui permet à toute municipalité locale d'adopter un plan de soutien des entreprises de son territoire en adoptant, par règlement, un programme d'aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut accorder dans son programme une aide financière, notamment sous forme de subvention, de prêt ou de crédit de taxes;

CONSIDÉRANT les outils développés et l'expertise acquise par Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) pour assumer la saine gestion des programmes de financement;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de contribuer, en complémentarité avec les autres aides financières disponibles, au maintien et à la croissance des entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT la création du "Fonds d'aide municipal pour les entreprises de Vaudreuil-Soulanges" (F.A.M.E.) par DEV;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Ville au F.A.M.E. permet de soutenir uniquement les entreprises de son territoire et qu'elle pourra identifier des secteurs économique et/ou géographique privilégiés pour soutenir la relance économique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

D'AUTORISER une contribution de 120 000 \$ au programme F.A.M.E. de Développement Vaudreuil-Soulanges.

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorière à signer, au nom de la Ville, tout document relatif au F.A.M.E.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même l'aide financière octroyée à la Ville par le gouvernement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

DE DÉSIGNER la conseillère Karine Bérubé comme représentante observatrice au comité d'investissement pour les dossiers traitant des entreprises de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-12-389 3. APPEL D'OFFRES 2020-03-PUB - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA 24^E AVENUE - FIN DE CONTRAT (01-7520)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-06-158 par laquelle le contrat de services professionnels visant le projet de renouvellement des infrastructures de la 24^e Avenue a été adjugé à Shellex Groupe Conseil, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2020-03-PUB;

CONSIDÉRANT l'inadmissibilité du projet au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 3 du devis qui stipule que la Ville se réserve le droit de mettre fin au contrat avec l'adjudicataire sur avis écrit à cet effet;

CONSIDÉRANT l'article 7.2 du devis qui prévoit qu'aucune compensation ou indemnité n'est due par la Ville de ce fait, en sus des honoraires établis en vertu du contrat pour le travail dûment réalisé et sur présentation des pièces justificatives.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville mette fin au contrat avec Shellex Groupe Conseil pour les services professionnels visant le renouvellement des infrastructures de la 24^e Avenue, conformément aux articles 3 et 7.2 du document d'appel d'offres numéro 2020-03-PUB.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-12-390 4. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - NICOLE LUSSIER - AGENTE DE BUREAU - SERVICES TECHNIQUES - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Nicole Lussier au poste d'agente de bureau au Services techniques, avec le statut de salariée en période d'essai, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville présentement en vigueur.

QUE la date d'embauche soit le ou vers le 11 janvier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-12-391 5. RÉSERVE FINANCIÈRE "EAU ET VOIRIE" - IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE ANNUELLE (04-2650)

CONSIDÉRANT l'article 569.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui prévoit que toute municipalité peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture de l'un ou l'autre des services de l'eau et de la voirie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 06-12-417 et toutes les résolutions adoptées annuellement subséquentement pour créer une telle réserve financière et y prévoir son montant et son mode de financement pour les années concernées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une taxe spéciale annuelle sur tous les immeubles imposables du territoire au règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations afin de financer la réserve.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

QUE la réserve financière pour les services de l'eau et de la voirie de la Ville soit financée à l'aide d'une taxe spéciale annuelle imposée sur tous les

immeubles imposables de son territoire dont le taux sera déterminé par le règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations.

QUE les intérêts produits par le capital soient affectés à la réserve.

QUE toute dépense financée par la réserve soit préalablement autorisée par résolution ou par règlement du conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-12-392 6. PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DANS LE SECTEUR DE LA PERDRIOLE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - MANDAT DE REPRÉSENTATION (06-1700)

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE MANDATER le biologiste Luc Guillemette pour agir au nom de la Ville dans les démarches d'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet de développement résidentiel du secteur de la Perdriole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-12-393 7. RÈGLEMENT NUMÉRO 275-6 - FONDS DE ROULEMENT: AUGMENTATION DE 300 000 \$ - ADOPTION (07-2500)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Karine Bérubé, avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 275-6 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro 275 pourvoyant à la création d'un fonds de roulement afin d'augmenter le montant de ce fonds à 1 100 000 \$ en affectant à cette fin 300 000 \$ du surplus accumulé".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion 8. RÈGLEMENT NUMÉRO 709 - EMPRUNT: RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA 24^E AVENUE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Pelletier donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 709 intitulé "Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 536 862 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée de la 24^e Avenue" et dépose le projet.

2020-12-394 9. RÈGLEMENT NUMÉRO 710 - IMPOSITION 2021 - ADOPTION (07-2500)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Gabrielle Labbé, avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 710 intitulé "Règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2021".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'ayant été soumise par les citoyens, la période de questions n'a donc pas lieu.

2020-12-395 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 20 h 33.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 19 JANVIER 2021.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE